

Séance Officielle du 15 février 2010

DELIBERATION N° 18-2010

BUDGET PRIMITIF 2010 – ELECTRIFICATION ET ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

VU la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;

VU le rapport «Electrification et Assainissement » présenté dans le cadre de l'examen du projet de Budget Primitif 2010 ;

VU l'avis de la Commission Mixte réunie le 09 février 2010 ;

SUR le rapport de son Président ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :**

Article 1 : Le Conseil Territorial **décide** d'inscrire à la section d'investissement du Budget Primitif 2010 au titre du rapport susvisé :

- ✓ un crédit de paiement d'un montant de 932 000 € (chapitre 23) au titre de l'autorisation de programme PROELECTRI 2007/1 ;
- ✓ un crédit de paiement hors AP d'un montant de 419 917 € (84 917 € au chapitre 204, 35 000 € au chapitre 21 et 300 000 € au chapitre 23) ;
- ✓ un montant de recettes de 773 000 € (chapitre 13).

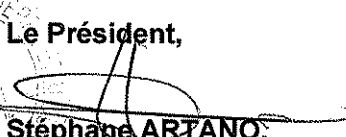
Article 2 : Le Conseil Territorial **décide** d'affecter à l'opération la dotation FACE 2010 comme indiqué ci-après :


Opération		Déjà affecté	Affectation demandée	Total affecté
07D04243	RESEAUX COLLECTIVITE REPRISE SODEPAR	1 200 000 €	0 €	1 200 000 €
07D04247	CHANGEMENT DE TENSION REPRISE SODEPAR	235 000 €	0 €	235 000 €
08D05587	RESEAUX SAINT PIERRE 2008/2012	1 956 000 €	932 000 €	2 888 000 €
08D05589	RESEAUX MIQUELON 2008/2012	17 000 €	0 €	17 000 €
08D05591	CHANGEMENT DE TENSION 2008/2012	492 000 €	0 €	492 000 €
Total		3 900 000 €	932 000 €	4 832 000 €
Solde non affecté		4 500 000 €		3 568 000 €

Article 3 : Le Conseil Territorial **autorise** son Président à signer avec la Commune de Saint-Pierre la convention de fonds de concours relative au financement des travaux d'éclairage public et annexée au rapport susvisé.

Adopté

15 voix pour
0 voix contre
0 abstention
Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 14
Conseillers votants : 15

Le Président,

Stéphane ARTANO



SAINT-PIERRE et MIQUELON
Reçu à la Préfecture
Le 19 FEV. 2010

